

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 23/05/2024
N° : 2024-05-23/01

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 15

De votants : 15

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, POLESE-CLAUSS Matthieu, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

Néant

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET

**Subvention Classe
Défense Sécurité Globale
du collège Eugène
François
-
Voyage dans les Vosges**

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

24/05/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

17/05/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

24/05/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

24/05/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du programme Classe Défense Sécurité Globale du collège Eugène François un voyage de fin d'année sur le thème « Mémoire et Sport » dans l'Est de la Meurthe-et-Moselle, dans le secteur de Badonviller et Pierre-Percée.

Afin de contribuer au financement de ce voyage, M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une aide financière d'équilibre de 150 euros au collège.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 240 € au collège Eugène François de Gerbéviller.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 23/05/2024
N° : 2024-05-23/02

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 15

De votants : 15

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, POLESE-CLAUSS Matthieu, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELEBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

Néant

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET

**Renouvellement adhésion
au groupement de
commande travaux de
voirie du Département 54
et MMD 54**

Depuis 2018, MMD 54 propose à ses collectivités adhérentes, compétentes en matière de voirie, d'accéder à un groupement de commande avec le Département pour la réalisation de travaux de chaussée.

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

24/05/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

17/05/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

24/05/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

24/05/2024

Après avoir pris connaissance du renouvellement de la prestation d'adhésion au groupement de commande de travaux de voirie proposée par MMD 54 en partenariat avec le Département,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de recourir à cette prestation pour un coût de 110 € HT (132 € TTC),
- **AUTORISE** le maire à signer la convention de groupement de commande avec le Département de Meurthe et Moselle.

Le Maire,
Noël MARQUIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 23/05/2024
N° : 2024-05-23/03

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, POLESE-CLAUSS Matthieu, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

Néant

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'achat par le GAEC du Petit Mezan, représenté par M. Fabrice JACQUOT, d'un lot de parcelles agricoles situé entre Gerbéviller et Reménoville, qu'il exploite en tant que locataire.

Vu l'accord de l'acheteur sur une proposition de vente à 5 000,00€/hectare.

Considérant qu'il y a lieu de corriger l'erreur matérielle contenue dans la délibération n° 2029-01-29/01, décidant initialement la vente au représentant du GAEC plutôt qu'au GAEC lui-même, titulaire des baux ruraux,

Et après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à faire toutes les diligences utiles pour la vente d'un lot de terrain, détaillé ci-après, au GAEC du Petit Mezan pour un montant total de 83 465 euros net vendeur,

Parcelles appartenant à COMMUNE DE GERBEVILLER			
Réf. cadastrale	Nature du Sol	PLU	Contenance en m ²
D 1	Terre	A	66 310
D 2	Pré	A	1 385
D 3	Pré	A	38 840
D 4	Pré	A	12 405
D 54	Terre	A	9 930
D 89	Terre	A	880
C 1 492	Pré	A	37 180
Contenance totale :			166 930

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 15

De votants : 15

OBJET

**Modification délibération
CM n° 2024-01-29/01**

—

**Vente diverses parcelles
agricoles – GAEC du Petit
Mezan**

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

24/05/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

17/05/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

24/05/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

24/05/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

- **CHARGE** Maître Bénédicte ADET de la rédaction de l'acte relatif à la vente des parcelles D 1, 2, 3, 4, 54, 89 et C 1492,
- **CONFÈRE** à M. le Maire tous pouvoirs de signature de tous les actes nécessaires à l'accomplissement des présentes,
- **PRECISE** que les frais de notaire se rapportant à l'acte de vente des parcelles communales seront pris en charge par l'acquéreur,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 23/05/2024
N° : 2024-05-23/04

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 15

De votants : 15

OBJET

**MP 2023-1 Réhabilitation
d'un bâtiment de
logements et création
d'une salle communale
—
Avenant 1 lot 4
Couverture étanchéité**

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

24/05/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

17/05/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

24/05/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

24/05/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, POLESE-CLAUSS Matthieu, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELEBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

Néant

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'avenant n°1 au lot 4 « Couverture étanchéité » du marché de Réhabilitation d'un bâtiment de logements et création d'une salle communale, pour le remplacement d'un lanterneau de désenfumage.

L'entreprise Couvretanche ayant fait une proposition de prix à 2 617,00 € HT en plus-value, la passation de cet avenant porterait le montant du lot n°4 à 21 322,00 € HT.

Vu l'avis favorable de la CAO du 23/05/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette proposition d'avenant au marché de Réhabilitation d'un bâtiment de logements et création d'une salle communale.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 23/05/2024
N° : 2024-05-23/05

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 15

De votants : 15

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, POLESE-CLAUSS Matthieu, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KALBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

Néant

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET

**MP 2023-1 Réhabilitation
d'un bâtiment de
logements et création
d'une salle communale
—
Avenant 2 lot 12 Peinture
- sols souples**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'avenant n°2 au lot 12 « Sols souples – peinture » du marché de Réhabilitation d'un bâtiment de logements et création d'une salle communale, pour la mise en peinture des caissons d'encoffrement des tuyaux de chauffage dans les logements et la salle commune.

L'entreprise AL Renov ayant fait une proposition de prix à 2 467,29 € HT en plus-value, la passation de cet avenant porterait le montant du lot n°12 à 57 385,01 € HT.

Vu l'avis favorable de la CAO du 23/05/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette proposition d'avenant au marché de Réhabilitation d'un bâtiment de logements et création d'une salle communale.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

24/05/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

17/05/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

24/05/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

24/05/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 23/05/2024
N° : 2024-05-23/06

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 15

De votants : 15

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, POLESE-CLAUSS Matthieu, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

Néant

OBJET

**MP 2023-1 Réhabilitation
d'un bâtiment de
logements et création
d'une salle communale
-
Avenant 3 lot 2
Démolition Gros-œuvre
VRD**

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'avenant n°3 au lot 2 « Démolition Gros-œuvre VRD » du marché de Réhabilitation d'un bâtiment de logements et création d'une salle communale, pour la création d'un mur banché ceinturant les jardins côté parking, ainsi que la réalisation d'une fouille et la pose de fourreaux afin d'accueillir le réseau électrique public qui alimentera le bâtiment.

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

24/05/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

17/05/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

24/05/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

24/05/2024

Le groupement d'entreprise Terr'activ et CRBM ayant fait une proposition de prix à 9 025,00 € HT en plus-value, la passation de cet avenant porterait le montant du lot n°2 à 253 848,50 € HT.

Vu l'avis favorable de la CAO du 23/05/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette proposition d'avenant au marché de Réhabilitation d'un bâtiment de logements et création d'une salle communale.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

Le Maire,
Noël MARQUIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 23/05/2024
N° : 2024-05-23/07

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 15

De votants : 15

OBJET

**MP 2023-1 Réhabilitation
d'un bâtiment de
logements et création
d'une salle communale
—
Avenant 3 lot 7 Plâtrerie
isolation**

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

24/05/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

17/05/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

24/05/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

24/05/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, POLESE-CLAUSS Matthieu, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KAELBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

Néant

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'avenant n°3 au lot 7 « Plâtrerie isolation » du marché de Réhabilitation d'un bâtiment de logements et création d'une salle communale, pour la création de caissons d'encoffrement des tuyaux de chauffage dans les logements,

L'entreprise Dessa construction ayant fait une proposition de prix à 2 082,16 € HT en plus-value, la passation de cet avenant porterait le montant du lot n°7 à 59 788,36 € HT.

Vu l'avis favorable de la CAO du 23/05/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette proposition d'avenant au marché de Réhabilitation d'un bâtiment de logements et création d'une salle communale.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 23/05/2024
N° : 2024-05-23/08

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 15

De votants : 15

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, POLESE-CLAUSS Matthieu, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KALBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

Néant

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil les projets d'avenants n°4 et 5 au lot 8 « Menuiseries intérieures bois » du marché de Réhabilitation d'un bâtiment de logements et création d'une salle communale, pour la fourniture et pose de cylindre sur organigramme, ainsi que la pose de signalétiques à destination d'Enedis au-dessus de chaque entrée de local

L'entreprise Baty Elec ayant fait une proposition de prix à 1 217 € HT en plus-value pour l'avenant n°4 et 370,80 € HT en plus-value pour l'avenant n°5, la passation de cet avenant porterait le montant du lot n°9 à 46 399,12 € HT.

Vu l'avis favorable de la CAO du 23/05/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette proposition d'avenants au marché de Réhabilitation d'un bâtiment de logements et création d'une salle communale.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

OBJET

**MP 2023-1 Réhabilitation
d'un bâtiment de
logements et création
d'une salle communale
—
Avenants 4 et 5 lot 8
Menuiseries intérieures
bois**

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

24/05/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

17/05/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

24/05/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

24/05/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS

Département
Meurthe et Moselle

Arrondissement
LUNEVILLE

Canton
LUNEVILLE 2

Commune de : **GERBEVILLER**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 23/05/2024
N° : 2024-05-23/09

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la commune de GERBEVILLER était réuni à la salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de M. MARQUIS Noël, Maire.

Nombre :

De conseillers en exercice : 15

De présents : 15

De votants : 15

Étaient présents :

MARQUIS Noël, LAURENT Francine, GERARDIN Daniel, MARQUET Aurélie, ROUSSEL Serge, REINHARDT Marie-José, SENÉ Bernard, VAUTRIN Aurélie, POLESE-CLAUSS Matthieu, GUIZOT Françoise, GARNIER André, ANDRIQUE Sandrine, KALBEL Jean-Luc, BOULANGER Sabine, MALGRAS Ludovic.

Était absent :

Néant

Un scrutin a eu lieu, GUIZOT Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET

**MP 2023-1 Réhabilitation
d'un bâtiment de
logements et création
d'une salle communale
—
Avenant 5 lot 9 Electricité**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'avenant n°5 au lot 9 « Plâtrerie isolation » du marché de Réhabilitation d'un bâtiment de logements et création d'une salle communale, pour la création d'une liaison électrique entre le nouveau poste sur le parking et le bâtiment nord, ainsi que diverses petites prestations électriques dans le bâtiment sud.

L'entreprise Baty Elec ayant fait une proposition de prix à 329 € HT en plus-value, la passation de cet avenant porterait le montant du lot n°9 à 96 554,40 € HT.

Vu l'avis favorable de la CAO du 23/05/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette proposition d'avenant au marché de Réhabilitation d'un bâtiment de logements et création d'une salle communale.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

Le Maire certifie :

Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

24/05/2024

Que la convocation du Conseil avait été faite le :

17/05/2024

Que la délibération a été transmise à la sous-préfecture le :

24/05/2024

Et le caractère exécutoire de la présente délibération le :

24/05/2024

Le Maire,
Noël MARQUIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Noël MARQUIS